



Procédure passerelle CUA3/BJAR Kickboxing

- Détenir un CUA3 kickboxing délivré au plus tôt 2 saisons avant la date de la demande (N-1 et N)
- Être licencié FFKMDA lors de la saison en cours de la demande
- Posséder une attestation de secourisme (PSC1 ou équivalent)
- Une fois les points 1, 2 et 3 complétés, envoyer par mail ces documents (licence FFKMDA + diplôme de secourisme + CUA3) à l'adresse suivante : laurentbois.ffkmda@gmail.com
- Dès réception et après vérification, une attestation d'autorisation est délivrée pour la poursuite des démarches.
- Contacter sa ligue régionale FFKMDA (CTL ou responsable arbitrage kickboxing) avec cette attestation afin de suivre la journée de recyclage organisée en début de saison sportive.
- A l'issue de cette journée, le CTL ou le responsable arbitrage de la ligue en question transmet une confirmation de participation de l'étudiant à la FFKMDA.
- La FFKMDA édite le diplôme de BJAR kickboxing et l'expédie par voie postale à l'adresse renseignée dans l'espace licence.